

Copie Certifiée Conforme

A2R IMMO

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 390 Route d'Abbeville
80120 RUE

R.C.S : AMIENS 852 391 507

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30 JUIN 2024**

Le 30/06/2024,

À 10 heures,

La société A2R, représentée par Monsieur Vincent BOUVET, détenant 1 000 actions, Président de la société A2R IMMO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 Euros,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolution n° 1

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable à la date du 30 juin 2024.

Le siège de la liquidation est fixé au 390 Route d'Abbeville 80120 RUE.

Résolution n° 2

L'associé unique, Monsieur Vincent BOUVET demeurant 390 Route d'Abbeville 80120 RUE aura la qualité de liquidateur pour toute la durée de liquidation et aura les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci.

Résolution n°3

L'associé unique donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'associé unique donne, également, pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

b

